

CONVENTION

Gérontologie 2025 Yoga

Entre les soussignés :

Le prestataire,

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Siret :

MARIE BROUET BIEN-ETRE

141 rue Félix Demesmay

59830 CYSOING

06 70 56 93 52

752752147

Organisateur et financeur

Adresse :

Ville de Hem

42, rue du Général Leclerc

59510 Hem

03 20 66 58 00

Francis VERCAMER

Maire

Téléphone :

Représenté(e) par :

Qualité :

Il a été convenu ce qui suit :

MARIE BROUET BIEN-ETRE fournira à l'organisateur des prestations de yoga sur chaise dans le cadre des animations organisées à Hem à destination du public senior en 2025.

La prestation assurée par MARIE BROUET BIEN-ETRE consistera à dispenser :

- Dix-huit séances de yoga sur chaise dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville.

Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, après consultation du prestataire.

En cas de crise sanitaire entraînant des mesures de restriction ayant un impact sur les interventions, la Ville de Hem pourra annuler les séances prévues. Celles-ci ne seront pas facturées.

L'organisateur – La Ville de Hem – s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- Un premier versement de 472.50 euros après la cinquième séance réalisée.
- Un deuxième versement de 472.50 euros après la dixième séance réalisée.
- Un troisième versement de 472.50 euros après la quinzième séance réalisée.
- Un dernier versement de 472.50 après la dernière séance.
- Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie, soit 1890.00 euros (mille huit cent quatre-vingt euros).

Il est convenu que seules les prestations réalisées seront facturées.

Les différentes factures seront déposées sur le portail Chorus.

L'organisateur – La ville de Hem - s'engage à :

- fournir un espace approprié pour la tenue des séances,
- fournir les chaises pour l'organisation des séances
- garantir la sécurité des participants

Le prestataire - Marie BROUET BIEN-ETRE - s'engage à :

- fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'animation
- ranger l'espace après la prestation.
- faire émarger les participants et fournir cette liste à l'organisateur.

En cas d'empêchement de l'intervenant :

- A reporter l'animation en accord avec la responsable du projet gérontologie.

Fait en deux exemplaires le 7 janvier 2025 :

MARIE BROUET BIEN-ETRE



Pour la Ville de HEM
Le maire,
Francis VERCAMER



Page 2/2

DGS

SCS